



Assemblée générale

Distr. générale
1er mars 2001
Français
Original: anglais

Comité de l'information

Vingt-troisième session

30 avril-11 mai 2001

Allocation équitable de ressources aux centres d'information des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Dans sa résolution 55/136 B, l'Assemblée générale a noté avec une grande inquiétude l'écart existant entre le volume de ressources dont disposent les centres d'information des pays en développement et ceux des pays développés et demandé au Secrétaire général d'examiner la situation de manière approfondie en tenant compte de tous les facteurs pertinents et de rendre compte de ses conclusions au Comité de l'information à sa vingt-troisième session. Le présent rapport a été établi en réponse à cette demande.

2. Le Secrétaire général convient tout à fait avec les États Membres que les centres d'information des Nations Unies aident de manière déterminante à faire comprendre les travaux et les buts de l'ONU dans tous les pays. Pour que l'Organisation reste utile, il faut en expliquer les buts et réalisations à tous les peuples. Il est important surtout de s'efforcer plus activement encore de montrer comment elle s'emploie à améliorer les conditions de vie de tous dans les pays en développement comme dans les pays développés.

3. « Voix locale » du Département de l'information, les centres d'information des Nations Unies informent le public et mobilisent un appui en faveur de l'Organisation sur le terrain, ce qui est indispensable dans les pays développés aussi bien que dans les pays

en développement pour qu'elle continue à bénéficier de l'aide dont elle a besoin pour être efficace et utile.

4. Le Département de l'information doit utiliser les modestes ressources dont il dispose pour atteindre le public le plus large possible. Pour atteindre cet objectif dans toutes les régions, il doit adopter une démarche cohérente qui, en tenant compte des facteurs les plus divers, lui permette de corriger les déséquilibres technologiques et économiques entre les pays.

5. Le recours systématique à un instrument de communication tel qu'Internet permettrait peut-être de réduire le coût de la diffusion de l'information. Cependant, pour que l'ONU puisse mener à bien ses programmes d'information, conformément à son mandat, elle ne peut s'appuyer seulement sur Internet, surtout si l'on considère que la « toile » est encore bien peu accessible dans les pays en développement. Selon une étude réalisée récemment par l'Organisation internationale du Travail, par exemple, on ne compte, en Afrique et au Moyen-Orient, que 1 % du nombre total des utilisateurs d'Internet dans le monde. C'est ce qui explique qu'en 2000, les centres d'information des Nations Unies en Afrique représentaient près de 40 % du nombre total des centres d'information et que le Département en ait régulièrement augmenté les ressources.

II. Facteurs déterminant l'allocation de ressources aux centres d'information des Nations Unies

6. Les frais de fonctionnement généraux des centres d'information s'expliquent en grande partie par la situation économique et le coût de la vie dans le pays. Pour qu'un centre soit opérationnel, il doit avoir une situation centrale et être aisément accessible au public, ce qui lui revient plus ou moins cher en fonction du marché immobilier. Près de 40 % des frais de fonctionnement généraux des centres vont en effet à la location et à l'entretien de leurs locaux. L'objectif de tous les centres étant d'informer efficacement le public, il ne sert pas à grand-chose de comparer leurs frais de fonctionnement de base.

7. Les effectifs des centres d'information sont eux aussi partiellement fonction du coût de la vie local. Chaque centre a son propre barème de rémunération, qui est déterminé par la Commission de la fonction publique internationale, et les dépenses de personnel varient d'un centre à l'autre, même lorsque le nombre de postes est identique, parce que le traitement du personnel international est fonction du montant de l'indemnité de poste, qui est lui-même fonction du coût de la vie. La situation locale joue donc un plus grand rôle dans la répartition des ressources destinées aux centres que toute distinction entre tel ou tel groupe de pays.

8. Les centres d'information travaillant en partenariat avec les programmes, les fonds et les institutions spécialisées des Nations Unies présents dans le pays hôte, le nombre de postes d'administrateur qui leur est alloué par le Département dépend en partie de la présence ou de l'absence de bureaux extérieurs des Nations Unies dans les pays où ils se trouvent. Dans le budget-programme du Département pour l'exercice biennal 2000-2001, seuls 35 postes d'administrateur sont alloués aux 64 centres. De plus, ces derniers s'acquittent, pour le compte de l'Organisation, de fonctions d'information particulières, notamment auprès des dirigeants du pays hôte. Dans les pays où il n'y a pas de coordonnateur résident des Nations Unies, le Directeur du centre d'information des Nations Unies est ainsi l'interlocuteur privilégié du gouvernement, condition généralement suffisante pour qu'on lui attribue un poste à temps complet. Cela étant, comme il importe qu'il y ait des spécialistes de l'information dans toutes les régions, on veille, dans la

mesure du possible, à répartir les postes de directeur de centre de manière équilibrée sur le plan géographique.

9. À ces disparités entre les coûts des locaux et les dépenses de personnel s'ajoutent celles entre les coûts des activités d'information, très variables d'un endroit à un autre. Ainsi, dans certains pays, les centres d'information peuvent diffuser des informations via les médias gratuitement, alors que dans d'autres, ils doivent acquitter des frais élevés. De même, la création et le fonctionnement d'une bibliothèque dépositaire des documents de l'ONU entraînent des dépenses plus ou moins importantes.

10. Aux termes de l'accord que le Département de l'information et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont passé en 1990 au sujet de la rationalisation de leur représentation sur le terrain, les bureaux extérieurs du PNUD assurent des services de comptabilité et d'appui administratif aux centres d'information. Dans la plupart des pays développés, où le PNUD n'a pas ouvert de bureaux extérieurs, les centres doivent être dotés du personnel voulu pour assurer ces services.

III. Mesures à prendre pour renforcer les centres d'information des pays en développement

11. Le Département de l'information continue à accroître les effectifs et autres ressources des centres d'information des pays en développement en général et d'Afrique en particulier. Cinq postes d'administrateur ont été attribués aux centres d'information en Afrique en 1999 et trois autres en 2000.

12. Afin de faciliter le travail des centres d'information où le Directeur n'occupe pas un poste à temps complet, le Département de l'information continuera à faire tout ce qui est en son pouvoir pour nommer des fonctionnaires nationaux de l'information. Ces administrateurs locaux, qui doivent pouvoir justifier d'années d'expérience professionnelle à l'échelon national pour être recrutés, ont prouvé qu'ils travaillaient efficacement pour le compte de l'ONU.

IV. Effectifs

13. Le nombre de postes permanents d'agent local est insuffisant pour répondre aux besoins. Afin de renforcer les effectifs des centres d'information des pays en développement, le Département a recruté 18 agents locaux en utilisant des ressources prévues au titre du personnel temporaire. Les personnes nommées à ces postes ont participé activement aux activités d'information et de vulgarisation des centres concernés. En 2000, le nombre total des postes permanents d'agent local des 64 centres d'information était de 228 (44 postes de fonctionnaire national de l'information et 184 postes d'agent des services généraux). À ces postes s'ajoutent les 16 postes d'agent local qui ont été créés à l'aide de fonds extrabudgétaires constitués essentiellement de contributions du gouvernement hôte pour aider les centres à s'acquitter de leurs fonctions.

14. Le Département de l'information a continué à prendre des mesures novatrices pour accroître les ressources et l'efficacité des centres d'information des pays en développement. En 2000, il a détaché temporairement plusieurs directeurs de centres d'Afrique dans des centres où le directeur n'occupe pas un poste à temps complet afin d'y faciliter le recrutement et l'information de fonctionnaires nationaux de l'information. Il leur a en outre demandé d'aider les coordonnateurs résidents et les équipes d'appui aux pays à mettre en place des groupes permanents inter-institutions de l'information auxquels les centres d'information servent de centres de liaison et de leur donner les conseils voulus pour qu'ils puissent élaborer leur stratégie d'information en tenant compte des priorités et besoins locaux.

15. Par ailleurs, des membres du personnel fraîchement recrutés sont détachés durant de courtes périodes dans des centres d'information disposant d'équipes expérimentées pour y suivre des cours d'orientation et de formation et le Département organise périodiquement, à l'intention du personnel des centres, des cours de formation à tous les aspects de leurs fonctions, notamment aux services de bibliothèque, aux activités de vulgarisation et à l'utilisation d'ordinateurs (aux fins notamment de la création et de la maintenance de sites Web). D'autres moyens de remédier à la pénurie de postes de directeur de centre sont actuellement étudiés, notamment celui consistant à détacher temporairement, dans les centres concernés, des fonctionnaires qualifiés du Département de l'information en poste au Siège.

V. Ressources financières

16. En ce qui concerne les ressources financières, la manière dont les ressources du budget ordinaire de l'Organisation et les contributions des gouvernements hôtes destinées à financer les frais de fonctionnement généraux des centres d'information ont été réparties entre les différents centres est décrite en annexe. En 2000, ces ressources et contributions ont été réparties entre les régions comme suit.

	<i>Afrique</i>	<i>Amérique</i>	<i>Asie et Pacifique</i>	<i>Europe</i>
Dollars des États-Unis	1 825 771	1 328 162	1 134 182	1 901 906

17. Des ressources financières et humaines supplémentaires ont été fournies aux services de l'information des Nations Unies à Bangkok, à Beyrouth, à Genève et à Vienne ainsi qu'à la section information des bureaux des Nations Unies en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Érythrée, en Géorgie, au Kazakhstan, en Ouzbékistan et en Ukraine.

18. Il convient de noter que le partenariat entre les centres d'information et les entités des Nations Unies présentes sur le terrain, en particulier le bureau du coordonnateur résident des Nations Unies, s'est révélé bénéfique pour le Département dans un certain nombre de domaines – le partage des coûts au titre de projets d'information communs, par exemple – et en ce qui concerne les services communs.

VI. Contributions des gouvernements

19. Les contributions annuelles en espèces des gouvernements hôtes ont eu une incidence positive sur le fonctionnement de nombreux centres d'information. En 2000, 31 gouvernements hôtes ont fourni des locaux gratuits aux centres et plusieurs autres ne leur ont fait payer qu'un loyer symbolique. De plus, 16 gouvernements hôtes ont financé d'autres frais de fonctionnement généraux à hauteur de 551 000 dollars et le Gouvernement japonais a continué à verser sa contribution annuelle de 200 000 dollars au Centre d'information des Nations Unies à Tokyo pour l'aider à élargir ses activités d'information. La générosité de ces gouvernements est particulièrement appréciée.

VII. Activités menées en 2000

20. L'année écoulée a fourni de nombreuses occasions aux centres d'information des Nations Unies de lancer de nouveaux projets et de resserrer leurs liens avec leurs partenaires locaux (entités du système des Nations Unies mais aussi autorités locales, médias nationaux et organisations de la société civile). À l'aide de fonds d'amorçage fournis par le Département et d'autres sources, la plupart des centres se sont employés à faire connaître l'Assemblée et le Sommet du Millénaire et ont mis à profit la campagne d'information organisée sur le thème « Les Nations Unies oeuvrent pour vous » pour atteindre un public plus large. Vu le nombre des conférences internationales et des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale prévues pour cette année, leur audience devrait continuer à s'accroître.

21. Le Département a pu faire parvenir davantage d'informations aux centres plus rapidement grâce à la messagerie électronique et a alloué des ressources aux principaux centres pour qu'ils diffusent le plus largement possible les informations qu'ils reçoivent. Trente-six centres se sont dotés d'un site Web et plusieurs autres sont en passe de le faire.

22. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld, qui travaille en étroite collaboration avec les gouvernements pour augmenter le nombre des bibliothèques dépositaires des documents de l'ONU, est appuyée dans cette entreprise par les centres d'information. Ceux-ci sont par ailleurs encouragés à coopérer avec les universités et d'autres entités éducatives et culturelles et à accéder aussi souvent que possible aux demandes qui leur sont faites de fournir les services de conférenciers, des documents d'information et des produits audiovisuels pour débattre des questions dont s'occupe l'ONU.

VIII. Observations

23. Les centres d'information des Nations Unies sont manifestement indispensables pour faire connaître à tous les peuples l'action de l'ONU et les valeurs qui la fondent. Le Département a commencé à passer en revue leurs effectifs et leur mode de fonctionnement en tenant compte des impératifs actuels afin de leur permettre d'être le plus efficace possible et, notamment, de conserver leur audience dans les pays en développement. Dans le but de contrôler les frais de fonctionnement généraux des centres des pays développés, le

Secrétaire général demande aux gouvernements de ceux de ces pays qui ne l'ont pas encore fait d'aider les centres qu'ils accueillent en leur fournissant des locaux gratuits ou à des prix subventionnés et de verser des contributions en espèces pour financer leurs services d'information.

Annexe

Allocation de ressources pour la location de locaux et assistance des gouvernements hôtes

<i>Centres</i>	<i>Date de création</i>	<i>Postes du Département de l'information (2000)</i>	<i>Budget ordinaire (crédits alloués pour 2000 au titre des dépenses de fonctionnement) (dollars É.-U.)</i>	<i>Location de locaux en 2000 (dollars É.-U.)</i>	<i>Personnel engagé au moyen de fonds extrabudgétaires</i>	<i>Contributions en espèces (dollars É.-U.)</i>
Accra	Mars 1958	P-4, 5 agents locaux	88 703	Gratuit		
Alger ^a	Septembre 1963	2 agents locaux	40 392	2 563		
Ankara ^a	Mars 1975	2 agents locaux	54 012	7 500		
Asunción ^a	Octobre 1962	2 agents locaux	28 660	13 000		
Athènes	Avril 1954	P-5, 5 agents locaux	198 635	55 000		21 739,13
Beyrouth	Septembre 1962	P-3, 4 agents locaux	30 675	Gratuit		
Bogota	Mai 1954	P-5, 5 agents locaux	132 655	59 300		17 466,00
Bonn	Janvier 1995	D-1, 3 agents locaux + 1 personne recrutée à titre temporaire	158 802	Gratuit		
Brazzaville	Juin 1983	3 agents locaux + 1 personnes recrutée à titre temporaire	88 862	Gratuit		
Bruxelles	Janvier 1975	5 agents locaux	276 395	93 000		55 706,43
Bucarest ^a	Juin 1970	1 agent local	67 310	Gratuit	2 agents locaux	37 726,95
Buenos Aires	Novembre 1948	P-4, 5 agents locaux	132 664	Gratuit		70 140,28
Bujumbura	Juin 1961	2 agents locaux + 1 personne recrutée à titre temporaire	39 420	Gratuit		Aucune contribution n'a été reçue depuis 1992
Colombo ^a	Août 1961	3 agents locaux	18 738	Gratuit		
Copenhague	Décembre 1946	P-5, 5 agents locaux + 1 personne recrutée à titre temporaire	139 345	Gratuit		
Dakar	Avril 1964	P-5, 3 agents locaux + 1 personne recrutée à titre temporaire	53 499	Gratuit		
Dar es-Salaam	Juin 1961	4 agents locaux + 1 personne recrutée à titre temporaire	62 900	Gratuit		
Dhaka	Août 1981	4 agents locaux	59 610	18 000		5 898,55
Harare	Novembre 1982	P-5, 5 agents locaux	79 050	Gratuit		
Islamabad	Mars 1951	P-4, 4 agents locaux	63 480	12 318		10 238,27

<i>Centres</i>	<i>Date de création</i>	<i>Postes du Département de l'information (2000)</i>	<i>Budget ordinaire (crédits alloués pour 2000 au titre des dépenses de fonctionnement) (dollars É.-U.)</i>	<i>Location de locaux en 2000 (dollars É.-U.)</i>	<i>Personnel engagé au moyen de fonds extrabudgétaires</i>	<i>Contributions en espèces (dollars É.-U.)</i>
Jakarta	Août 1985	P-5, 3 agents locaux + 1 personne recrutée à titre temporaire	29 770	Gratuit		
Kaboul ^b	Octobre 1959					
Katmandou ^a	Avril 1964	2 agents locaux	16 240	3 370		Aucune contribution n'a été reçue depuis 1993
Khartoum	Octobre 1963	4 agents locaux	38 351,75	Gratuit		
Kinshasa ^a	Juillet 1964	2 agents locaux	88 862	25 650		
Lagos	Mai 1967	P5, 4 agents locaux	141 100	4 100	1 agent local	Aucune contribution n'a été reçue pour 1999
La Paz ^a	Septembre 1963	3 agents locaux	58 468	10 180		Aucune contribution n'a été reçue pour 1999
Le Caire	Avril 1949	P-5, 5 agents locaux	60 555	1 350		1 336,64
Lima	Avril 1960	5 agents locaux + 1 personne recrutée à titre temporaire	183 638	36 000		
Lisbonne	Novembre 1977	P-4, 3 agents locaux	107 185	3 200	2 agents locaux	71 197,95
Lomé ^a	Mai 1962	4 agents locaux	29 172	Gratuit		
Londres	Janvier 1947	D-1, P-5, 7 agents locaux	301 123	144 000		
Lusaka	Octobre 1975	3 agents locaux	59 780	Gratuit		
Madrid	Mai 1986	P-5, 5 agents locaux	111 367	Gratuit		27 593,85
Managua ^a	Juillet 1984			Gratuit		–
Manama	Novembre 1977		37 283	Gratuit	2 agents locaux	33 000
Manille	Août 1953	4 agents locaux + 1 personne recrutée à titre temporaire	43 395	Gratuit		
Maseru ^a	Février 1979	3 agents locaux	33 345	Gratuit		
Mexico	Août 1947	P-5, 6 agents locaux	201 436	110 830		482,57
Monrovia	Octobre 1950	1 agent local	35 434			
Moscou	Avril 1948	D-1, 5 agents locaux + 2 personnes recrutées à titre temporaire	219 360	45 460		
Nairobi	Août 1974	1 P-4, 3 agents locaux + 1 personne recrutée à titre temporaire	57 180	18 430		
New Delhi	Janvier 1947	D-1, 5 agents locaux	125 280	Gratuit		
Ouagadougou	Avril 1982	P-4, 5 agents locaux	141 011	Gratuit		

<i>Centres</i>	<i>Date de création</i>	<i>Postes du Département de l'information (2000)</i>	<i>Budget ordinaire (crédits alloués pour 2000 au titre des dépenses de fonctionnement) (dollars É.-U.)</i>	<i>Location de locaux en 2000 (dollars É.-U.)</i>	<i>Personnel engagé au moyen de fonds extrabudgétaires</i>	<i>Contributions en espèces (dollars É.-U.)</i>
Panama ^a	Septembre 1984	2 agents locaux	50 085	Gratuit	3 agents locaux	
Paris	Mars 1947	D-1, P-3, 8 agents locaux	67 093	Gratuit		7 252,57
Port of Spain	Janvier 1962	P-4, 4 agents locaux + 1 personne recrutée à titre temporaire	106 409	38 683		1 935,48
Prague	Décembre 1947	P-4, 4 agents locaux	69 860	200	1 agent local	19 364,84
Pretoria	Mars 1996	P-5, 3 agents locaux	49 246	Gratuit		
Rabat	Décembre 1962	5 agents locaux	83 650	14 000		
Rio de Janeiro	Mars 1947	P-5, 5 agents locaux	163 489	Gratuit		Aucune contribution n'a été reçue depuis 1992
Rome	Juillet 1958	D-1, 5 agents locaux	109 005	600		
Sana'a	Avril 1994	1 P-4, 2 agents locaux + 2 personnes recrutées à titre temporaire	53 398	Gratuit		
Sydney	Novembre 1948	P-5, 5 agents locaux	129 954	60 500		
Tananarive ^a	Janvier 1963	2 agents locaux	57 540	6 500		
Téhéran	Mai 1950	P-4, 2 agents locaux + 1 personne recrutée à titre temporaire	75 053	14 400		
Tokyo	Avril 1958	D-1, 7 agents locaux	446 986	225 136		200 000
Tripoli	Janvier 1980			Gratuit	3 agents locaux	169 168,31
Tunis	Mai 1960	4 agents locaux + 1 personne recrutée à titre temporaire	45 970	Gratuit		
Varsovie	Août 1995			Gratuit	3 agents locaux	
Washington	Octobre 1946	D-1, P-4, 6 agents locaux	270 658	164 350		
Windhoek	Octobre 1992	3 agents locaux + 1 personne recrutée à titre temporaire	67 235	35		
Yangon ^a	Juin 1959	4 agents locaux	33 090	400		
Yaoundé	Octobre 1965	4 agents locaux	79 184	Gratuit		Aucune contribution n'a été reçue depuis 1990

^a Centres intégrés.

^b Centres non opérationnels.